ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	**COMED107731, N°2639**
Nom du support :	**L'Humanité**
Département :	**94**
Date de parution :	**11/05/2022**
Objet :	AVIS DIVERS / Annonces diverses

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 14 Avril 2022

comédiance
5, rue Pleyel - BP 229
93523 SAINT DENIS CEDEX
Tél. 01 49 22 74 89
Fax 01 49 22 72 68

Le Président,

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

Etablissement Public Territorial 12 Gran-Orly Seine Bièvre

Projet de modification simplifiée N°7 du Plan local d'urbanisme

Ville d'Ivry-Sur-Seine

Porter à la connaissance du public

Par arrêté n° A2021-595 en date du 1er juillet 2021, le Président de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre a prescrit le projet de modification simplifiée n°7 du Plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine.
Le projet de modification simplifiée n°7 poursuit notamment les objectifs suivants : compléter les règles d'urbanisme de la zone UV et créer un secteur d'intérêt paysager sur le site du 113 avenue de Verdun, faire évoluer la planche 2 du document graphique de la zone UV, donner la possibilité de faire des clôtures en saut de loup afin de ne pas interrompre les vues en rajoutant cette disposition au sein des articles 11 du règlement, modifier et/ou intégrer certaines définitions, intégrer au sein des articles 12 du règlement le coliving à l'hébergement au sein de la destination habitation.
Le dossier ainsi qu'un registre de concertation seront déposés à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (esplanade Georges Marrane - 94200 Ivry-Sur-Seine) pendant 36 jours consécutifs, du 9 mai 2022 au 13 juin 2022 inclus, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations.
A l'issue de la procédure, le bilan sera présenté par M. le président devant le Conseil territorial qui, par délibération motivée, pourra adopter ledit projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.
Le dossier de modification simplifiée n°7 et le registre de concertation seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (Cité Administrative et Technique) aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Comédiance s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.